



ADDITIF AUX REGLEMENTS DES COMPETITIONS PAR EQUIPES

Objet : **Rappel Réglementation habillement**

Mesdames, Messieurs,

Suite à la 1ere journée du championnat des clubs vétéran, il s'avère que certains joueurs n'ont pas respecté la réglementation concernant le port du jean.

Pour rappel, aucun jean n'est permis quelle que soit sa couleur.

Cette règle est autant valable pour les championnats que pour les **compétitions par équipes**. Cette règle doit s'appliquer pour toutes les **compétitions quel que soit le niveau**.

Conformément au règlement Administratif et Sportif de la FFPJP, l'arbitre doit s'assurer que les joueurs ou joueuses aient une **tenue correcte, conforme aux règles prescrites par la F.F.P.J.P.**

1. En cas d'irrégularité, l'arbitre doit informer le jury du concours qui appréciera la conformité de la tenue pour éventuellement procéder à une disqualification en cas de refus.
La décision du jury étant sans appel.
2. Tout capitaine d'équipe doit également avertir les joueurs fautifs et en cas de refus d'obtempérer peut porter une réclamation jointe à la feuille de match avec photo à l'appui.
3. **Dans ce cas, suite à l'étude effectuée par le Comité de pilotage de la Compétition concernée, l'équipe du joueur fautif aura match perdu avec 0 pt et -19 au goal-average plus une amende de 50 €.**
4. En cas de récidive, l'équipe sera mise hors compétition et rétrogradée dans la plus basse division et les joueurs fautifs pourront être traduits en commission de discipline.

Mesdames et Messieurs les Présidents et capitaines, merci d'avertir vos licenciés et vos joueurs.

Le Comité de Pilotage du CDCV